



Denonciation calomnieuse pour propos anti-sémites

Par **mona40**, le **22/07/2009** à **01:07**

Bonjour,
Depuis 2 ans environ je vis un cauchemar avec ma voisine de palier(beaucoup de personnes ont rencontré des problemes avec elle dans notre immeuble).
Je vous passe les details pour aller à l'essentiel: cette personne a déposé plainte contre moi pour propos anti-sémites.
Ce qui est FAUX!!!
Sa plainte classée sans suite, elle m'assigne en correctionnel se constituant partie civile.
Je precise qu'elle n'a aucun témoin, qu'elle a même refusé la confrontation au commissariat.
Quelqu'un peut me dire comment se déroule une telle procédure?
Que me conseillez vous?
Tout ce que cette femme raconte est faux.
C'est donc sa parole contre la mienne...
Merci
Mona

Par **frog**, le **22/07/2009** à **09:33**

Quand c'est la parole de l'un(e) contre la parole de l'autre, le doute profite à l'accusé. Bref, t'en fais pas, maintiens ta version et basta. Elle aura beau s'époumoner et menacer, elle ne peut rien faire.